

L'enseignant d'EPS doit disposer de sucres en morceaux au gymnase et en tous lieux d'une pratique sportive hors de l'école. Stéphanie aura toujours du sucre sur elle.

Pour la cantine, contact a été pris avec le personnel pour que l'enfant puisse bénéficier des apports nécessaires :200g de féculents+200g de légumes+50g de pain à chaque repas

)

Les modalités de ce PAI sont à transmettre en cas de remplacement ou de voyage scolaire.

Professeur principal :

Professeur d'EPS :

PAI 19/09/2008